



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand
STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nadine MARION représentée par Maylis COSTAMAGNO
Fabien MICHEL représenté par Bertrand STELZ

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 15

PARTICIPATION DES FAMILLES AU COÛT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va mettre en place à la rentrée
prochaine la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil d'Ecole s'est réuni afin de fixer les nouveaux horaires de l'école à compter de
septembre 2014.

Les horaires d'enseignement retenus par le Conseil d'Ecole sont les suivants :

Lundi	8h30	11h30	13h30	16h30
Mardi	8h30	11h30	13h30	16h30
Mercredi	8h30	11h30		
Jeudi	8h30	11h30	13h30	16h30
Vendredi	8h30	11h30		

Les nouvelles activités pédagogiques auront lieu le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30.
Il convient de prendre en compte les nouveaux horaires de l'école pour l'accueil des
enfants à la garderie périscolaire.

Le Maire présente à cet effet une nouvelle grille tarifaire pour la garderie périscolaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la grille tarifaire jointe en annexe pour la garderie périscolaire de l'école
primaire et maternelle d'Ampus à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014,

AUTORISE le Maire à modifier la régie de recette pour la garderie périscolaire,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN





Commune
d'Ampus

GARDERIE PERISCOLAIRE ECOLE D'AMPUS TARIFS – ANNEE 2014-2015

Les lundis, mardis et jeudis :

Période	Tarif
de 7h30 à 8h20	1,50 €
de 8h00 à 8h20	0,75 €
de 16h30 à 17h00	0,75 €
de 16h30 à 17h30	1,50 €
de 16h30 à 18h00	2,25 €
de 16h30 à 18h30	3,00 €

Les mercredis :

Période	Tarif
de 7h30 à 8h20	1,50 €
de 8h00 à 8h20	0,75 €

Les vendredis :

Période	Tarif
de 7h30 à 8h20	1,50 €
de 8h00 à 8h20	0,75 €
de 15h30 à 16h00	0,75 €
de 15h30 à 16h30	1,50 €
de 15h30 à 17h00	2,25 €
de 15h30 à 17h30	3,00 €
de 15h30 à 18h00	3,75 €
de 15h30 à 18h30	4,50 €